

Albertville, le 16 septembre 2021

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Chargé de la Circonscription d'Albertville

À

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants
Mesdames et Monsieur les membres du RASED et de
l'UPE2A
Mesdames et Messieurs les enseignants référents

Affaire suivie par : Stéphane MOLLIER

Téléphone : 04 79 32 04 08

Courriel : cc.0730059t@ac-grenoble.fr **Note de service n°3 : Parcours professionnels, carrières et rémunérations**

Adresse postale

45 avenue Jean Jaurès
73200 ALBERTVILLE

La réforme de l'évaluation qui a été mise en œuvre à la rentrée 2017 comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle. Elle concerne les personnels enseignants et d'éducation, ainsi que les psychologues de l'Éducation nationale.

A quoi sert le rendez-vous de carrière ?

Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

À l'issue des deux premiers rendez-vous de carrière (des 6e et 8e échelons), les agents peuvent bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon.

Le troisième rendez-vous de carrière sert également à déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

Comment se déroule le rendez-vous de carrière ?

. Vous êtes enseignant, vous bénéficiez d'une inspection en classe, d'un entretien avec l'inspecteur qui a conduit l'inspection et pour le second degré ou pour l'enseignant en école privée, d'un deuxième entretien avec le chef d'établissement.

. Vous êtes PsyEN dans le premier degré, vous bénéficiez d'un entretien avec l'inspecteur de circonscription en lien avec l'Adjoint au DASEN en charge du 1er degré.

Dans le cas où le rendez-vous de carrière comprend plusieurs entretiens, le délai entre deux entretiens ne peut excéder six semaines.

Le calendrier du rendez-vous de carrière

Vous bénéficiez d'une information à chaque étape :

Avant le rendez-vous

Avant le début des vacances d'été : vous êtes individuellement informé de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire à venir.

Au plus tard quinze jours calendaires avant la date du premier temps du rendez-vous de carrière, le calendrier de votre rendez-vous de carrière vous est communiqué.

Après le rendez-vous

Vous êtes informé par notification dans l'application SIAE (système d'information d'aide à l'évaluation) et dans votre messagerie professionnelle et I-prof de la mise à disposition :

- des appréciations des évaluateurs
- de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière

La préparation du rendez-vous de carrière

Je vous recommande fortement de préparer votre rendez-vous de carrière : l'inspection ainsi que le ou les entretiens qui la suivent.

L'entretien permettra d'échanger sur les différents items contenus dans le "document de référence de l'entretien", document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière inséré en annexe du guide de l'évaluation.

Pour vous préparer, je vous invite à le renseigner et à me l'adresser si possible en amont du rendez-vous de carrière. Vous avez aussi la possibilité de me le remettre lors de l'entretien.

Les documents utiles

Le guide du rendez-vous de carrière ainsi que le document de référence de l'entretien (en format word) se trouvent sur le site web de la circonscription d'Albertville.

Réunion d'information

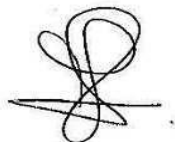
Comme mentionné dans mon courriel en date du 02 septembre dernier, j'invite les enseignants éligibles aux rendez-vous de carrière dans le cadre de cette année scolaire à une réunion d'information qui se déroulera en visioconférence le Jeudi 16 septembre 2021 à 17 heures.

Vous accéderez à cette réunion en cliquant sur le lien suivant :_

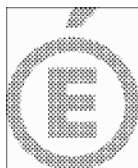
<https://cvirtuelle.phm.education.gouv.fr/p4ttcrs6sage>

Mot de passe : PPCR

L'Inspecteur de l'Éducation nationale,



Stéphane MOLLIER



Textes de référence :

- [Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

[Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017](#)

[Décret n° 2017-120 du 1er février 2017](#)

[Arrêté du 5 mai 2017 modifié](#)

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

[Arrêté du 1er juillet 2013 - JO du 18 juillet 2013](#)